

Membres en exercice : 9

Séance du jeudi 09 février 2023

Quorum : 5

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc LEPRINCE.

Date de la convocation :
30/01/2023

Date d'affichage :
30/01/2023

Présents : Olivier FOUCHERE, Albert HAVIN, René LAVAINÉ, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Martine MALHERBE

ORDRE DU JOUR

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
- Projet de restauration du lavoir : modification du taux de subvention DETR
- Création d'un cheminement doux pour piétons : demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Informations et questions diverses

DELIBERATIONS

Arrêté de la séance du 15 décembre 2022

Ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation de ce jour, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité par les conseillers municipaux qui étaient présents à cette séance.

DE 2023_01 : Projet de restauration du lavoir : modification du taux de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15/12/2022, le projet de restauration du lavoir a été approuvé.

Après échange avec les services de la sous-préfecture de Loches, suite au dépôt de la DETR, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Rénovation de l'infrastructure et des parois	9 413,30 €	Conseil Départemental (FDSR)	5 846,00 €
Restauration de la toiture	5 972,00 €	Etat (DETR) 40%	6 154,12 €
		Autofinancement HT	3 385,18 €
TOTAL HT	15 385,30 €	TOTAL HT	15 385,30 €
TOTAL TTC	17 267,96 €	TOTAL TTC	17 267,96 €
		dont autofinancement TTC	5 267,84 €

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu la délibération 2022_36 du 15/12/2022,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus.

Résultats du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 10/02/2023,
réception le 10/02/2023
et affichage, publication, notification le 10/02/2023

DE 2023 02 : Création d'un cheminement doux pour piétons : demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, il a été aménagé une passerelle à proximité de l'école.
Il informe qu'il serait opportun de créer un cheminement doux pour piétons pour la sécurité de tous, jusqu'à l'impasse de l'école.

L'avant-projet est estimé à : **2 817,00 € HT (3 380,40 € TTC)**

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023.

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu l'estimation de l'avant projet,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un cheminement doux pour piétons jusqu'à l'impasse de l'école.

ACCEPTTE le devis estimatif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police 2023 et à signer les actes nécessaires à cette décision.

Résultats du vote :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 17/02/2023, réception le 17/02/2023 et affichage, publication, notification le 17/02/2023
--

Informations et questions diverses :

- Demandes de subvention : sans suite
- Point commission finances du 26/01/2023
- Heures Gourmandes 2023 : 3 août 2023 si candidature acceptée
- Programmation 2023 du Pays d'Art et d'histoire Loire Touraine : 15 juillet 2023 à 21h – proposition pyrotechnie, animation, bal populaire
- Prise de fonction du nouveau sous-préfet de Loches : Monsieur JOACHIM
- Ajustement des « bons naissance » de la Caisse d'Epargne : modification des bons
- Services de la poste : modifications à venir (distribution des courriers, ...)
- Bilan opérationnel 2022 du SDIS
- Amendes de police 2023
- Informations sur le vote des taux d'imposition pour 2023
- Inauguration passerelle et arbre remarquable : proposition toute la journée du 22 avril 2023
- Information sur l'obligation de déclaration des biens immobiliers sur impots.gouv.fr : faire diffusion sur le site internet et intramuros
- Information Médicale de garde : à diffuser sur le site internet et intramuros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.